

L'UNION des travailleurs

Déc.
2016



MENSUEL | N°429

Journal des syndiqué(e)s CGT de Loire Atlantique

l'esprit de **conquête**



édito

« La crise des migrants »

C'est avec cette approche que le gouvernement traite une réalité vécue par des milliers de personnes fuyant la guerre et la pauvreté. Une crise dont il est pourtant responsable comme d'autres gouvernements occidentaux, à force de se prendre pour les gendarmes du monde et de jouer les apprentis sorciers en laissant les « pays libérés » exsangues, sans accompagnement économique, les livrant à la merci des fanatismes de tous poils; La responsabilité des États est aussi engagée car ils laissent au capital le droit de piller les ressources de ces pays déstructurés.

Les médias, eux, relaient avidement les propos haineux de nombreux décideurs politiques qui s'opposent à l'accueil de quelques dizaines de réfugiés sur « leur » territoire. Honte à eux puisqu'ils bafouent les textes internationaux et européens garantissant les droits fondamentaux de tous les demandeurs d'asile et de tous les migrants; Honte à eux puisqu'ils donnent le signal aux xénophobes que l'action, y compris violente, est possible pour empêcher ce qu'ils appellent « l'invasion ».

La CGT 44 condamne toutes les exactions contre les réfugiés et les structures d'accueil, comme les tirs contre les locaux du CCAS d'EDF à Saint-Brévin, administré notamment par nos camarades. La CGT appelle également tous ses militants à se joindre aux actions de solidarité et de soutien aux migrants.

Notre organisation défend des valeurs humanistes et internationalistes. Notre devoir de militant est de les partager dans et hors de l'organisation : les discours de rejet n'ont pas de place dans notre CGT. Nos solutions sont le partage des richesses et l'entraide pour un monde meilleur; pas la recherche de boucs émissaires : c'est notre fierté depuis toujours. C'est notamment le sens des commémorations de châteaubriant dont nous faisons l'écho dans ce numéro. Défendre les migrants, défendre les faibles, les opprimés, c'est promouvoir le respect et la dignité pour tous !

Anthony LEMAIRE

- Châteaubriant 2
- Complémentaire santé 3
- Forum des retraités 4



Directeur de la publication
Fabrice DAVID

Imprimerie CGT 44

MAISON DES SYNDICATS
1, place de la Gare de l'État
Case Postale n° 1
44276 NANTES Cedex

ISSN 0980-5990

Congrès USR - les 8 et 9 février 2017
à St-Brévin, salle étoile de jade

Congrès UD - mars 2017 à Cordemais

75^{ème} ANNIVERSAIRE DES FUSILLADES DE CHATEAUBRIANT

Il y a 75 ans, le 22 octobre 1941, en représailles de l'exécution du lieutenant-colonel Holtz, commandant des troupes d'occupation allemandes en Loire Inférieure, 48 otages sont fusillés par les nazis à Châteaubriant (carrière de la sablière), à Nantes (champ de tir du Bêle) et à Paris (Fort du Mont Valérien) sur ordre du Führer Adolf Hitler. Le choix des otages ne doit rien au hasard : ils étaient résistants, militants, responsables de fédérations ou syndicats CGT, conseillers généraux ou députés communistes...

La mémoire de ceux qui ont lutté, il y a 75 ans, a été saluée comme chaque année à la carrière des fusillés de Châteaubriant, en Loire-Atlantique. Dans le contexte actuel où racisme et xénophobie resurgissent à travers l'idéologie de partis politiques extrémistes, l'Union Départementale CGT de Loire-Atlantique continue ce devoir de mémoire.

A l'occasion de cette date commémorative particulière et à la veille des élections présidentielles et législatives de 2017, la CGT, en s'inscrivant pleinement dans la transmission de la mémoire collective, combat la haine, le racisme, la xénophobie, et prône paix et justice sociale, que ce soit dans et hors des entreprises.

La commémoration des fusillades d'octobre 1941 fait partie de ce combat.

Les samedi 22 et dimanche 23 octobre la CGT a participé aux cérémonies du 75^{ème} anniversaire des exécutions de Châteaubriant.



© Photos Patrice Morel

Dans une période traversée par la barbarie terroriste, à laquelle notre gouvernement ne répond que par une dérive sécuritaire mettant en péril les libertés individuelles et collectives, les idées nauséabondes

de l'extrême-droite tendent à se propager. Elles sont également alimentées tant par des politiques austéritaires plongeant des milliers de familles dans la pauvreté et la précarité, que par une gestion calamiteuse de l'accueil d'hommes, de

femmes et d'enfants fuyant la guerre et la répression dans leur pays. Ce terreau fertile au retour de la « bête immonde », en France comme partout en Europe, nous impose, plus que jamais, de porter haut et fort nos valeurs de paix, de solidarité, de fraternité tout en combattant, pied à pied, le capitalisme qui engendre divisions et repli identitaire.

Le 75^{ème} anniversaire de l'assassinat de nos camarades, fusillés pour leurs idées progressistes et leur engagement, est aussi une occasion de porter ce message d'ouverture, de respect et de fraternité entre les peuples que résumait ainsi Isaac Newton : « les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts ».

C'est dans ce sens que nous avons organisé, le samedi, une initiative jeunes CGT à Saint-Nazaire.

L'Union Départementale de Loire-Atlantique, en lien avec la CGT

Pays de la Loire et les jeunes CGT de la métallurgie a rassemblé une soixante de jeunes syndiqués CGT. Pour débattre avec le Secrétaire Général de la Confédération Philippe Martinez et un membre



© Collection UD CGT 44

du Comité du Souvenir de Loire-Atlantique Guy Texier.

Guy Texier a commencé plus particulièrement par ce qu'était la résistance. Comment ces militants ont-ils composés pour entrer ensemble en résistance et aboutir à l'écriture d'un programme progressiste « Les jours heureux ». Qui étaient ces otages et fusillés ? Quels étaient leurs combats avant de laisser la parole à la salle pour un débat sur l'histoire loin des images édulcorées que nous pouvons parfois voir dans certains films ou lire dans quelques livres.

Le secrétaire des jeunes CGT de la métallurgie et Philippe Martinez ont animé le thème de la présence du front national dans les entreprises et le rôle du syndiqué CGT. Les débats passionnants et enrichissants ont parfois démontré qu'il était difficile de mettre des mots sur des pensées ou des principes tant les idées de l'extrême droite sont opposées à nos valeurs.

On pourrait conclure ce compte rendu en exhortant les jeunes et plus largement les militants de la CGT à ne pas appeler la présidente du Front national par son prénom dans l'entreprise, dans nos réunions et dans nos cercles familiaux.

Loig Garrec

LES CONTRATS COMPLÉMENTAIRES SANTÉ : DÉFINITION, PANIER DE BIENS, OU COMMENT CRÉE-T-ON UNE PROTECTION SOCIALE À 2 VITESSES

Les contrats responsables individuels et collectives

Depuis la loi de finances de 2011, les contrats d'assurance maladie complémentaire sont soumis à la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA). Auparavant, les contrats complémentaires santé étaient exonérés. En 2016, la taxation est de 7% de la valeur du contrat pour les contrats responsables et de 14% pour les contrats non responsables.

Le cahier des charges du contrat responsable défini par l'état favorise les remboursements basiques en optique, dentaire, hospitalisation, soins courants en laissant à la charge des assurés les autres dépenses.

Les seniors

En ce qui les concerne, un contrat labellisé seniors était prévu par le gouvernement Hollande pour le 1^{er} janvier 2017. Il ne sortira pas avant les élections...

LA LOI EVIN de 1989 oblige l'assureur d'un contrat santé collective à proposer la même couverture aux anciens salariés bénéficiaires d'une rente d'incapacité ou d'invalidité, d'une pension de retraite ou, s'ils sont privés d'emploi, d'un revenu de remplacement à un tarif limité à 150% de celui des actifs. Un projet de décret dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2017 prévoit deux paliers avant d'atteindre les 50% de majoration du tarif des actifs : une première année de couverture au même tarif, puis une seconde année avec une majoration limitée à 25%.

Les agents territoriaux

Les contrats comprennent au moins la prise en charge des consultations et prestations ainsi que les frais d'hospitalisation. La participation de l'employeur ne peut intervenir que sur des contrats labellisés.

Une solidarité intergénérationnelle est mise en place : rapport de 1 à 3 entre la cotisation la moins élevée et la cotisation la plus élevée des agents.

Les bénéficiaires de l'aide complémentaire santé

(revenus au plus supérieur à 35% à celui de la couverture médicale universelle complémentaire : CMUC) ne peuvent plus souscrire aux contrats responsables lambda mais relèvent depuis juillet 2015 de contrats spécifiques pour bénéficier d'une aide au paiement de leur mutuelle (de 100€ à 550€/an suivant l'âge).

Sachant que les exonérations de cotisations sociales (dont la réduction Fillon pour les salaires inférieur à 1,6 fois le Smic) représentent 27 milliards par an (sans compter les 30 milliards du « Crédit Impôt Compétitivité Emploi et du Pacte de responsabilité ») et que ces cadeaux sont remboursés en partie par des impôts (notamment les taxes sur le tabac), Un salarié payé au Smic a, du fait des exonérations, une baisse de son salaire socialisé de 407 euros. Ces cadeaux faits aux entreprises fragilisent la protection sociale. Et conduisent à transformer la protections sociale de 1945 : « se soigner selon ses besoins et cotiser selon ses moyens » en : « se soigner selon ses moyens financiers !! »

Jeannine MOREAU

Le tableau explicatif ci-dessous des remboursements complémentaires agréés par l'État permet de visualiser le fait que la protection sociale de 1945 à changer de forme.

PRESTATIONS SERVIES CONTRAT RESPONSABLE INDIVIDUEL (décret 18/11/2014) et CONTRAT RESPONSABLE COLLECTIVE	ACS CONTRAT A-B-C (arrêtés du 10 avril 2015 et du 25 juin 2015)
intégralité de la participation de l'assuré, si parcours de soins coordonnés et hors dépassements et franchises (exceptions : médicaments service médical rendu modéré ou faible, spécialités homéopathiques, soins thermaux)	Oui sauf médicaments à 15% et frais cure thermale et 100% du tarif sécu pour les Médicaments reconnus comme irremplaçables et coûteux, les prothèses et appareillage divers
Forfait journalier hospitalier illimité	Oui - illimité
Optique Monture maxi : 150 euros Plafond prise en charge : entre 470€ et 850€ selon complexité des verres Minima : entre 50 et 200€ et entre 100€ et 200€ en collective 1 équipement tous les 2 ans (1 an pour les mineurs)	Contrat A : 100% du tarif sécu Contrat B : forfait de 100€ à 200€ selon complexité verres en sus remb. sécu Contrat C : forfait de 150€ à 350€ selon complexité des verres en sus remb. sécu <i>1 équipement tous les 2 ans pour les 3 contrats</i>
Lentilles 100% du tarif conventionnel	Contrat A : 100% tarif sécu (39.48€ /œil/an) Contrat B et C : forfait annuel 100€ pour les 2 yeux en sus remb. sécu
Dépassements honoraires des médecins n'adhèrent pas aux contrats accès aux soins* Maxi 125% du tarif de responsabilité en 2016 100% à partir de 2018 (soit PC à 200%) avec écart de - 20% par rapport aux médecins adhérents CAS	Pas de dépassement d'honoraires quel que soit le médecin
Prothèses dentaires et orthodontie remboursable 100% du tarif conventionnel 125% en collective	Contrat A : 125% du tarif SS Contrat B : 225% Contrat C : 300%
Chambre particulière en cas hospitalisation possible	Non

* Quel que soit le contrat, si le contrat est labellisé ou considéré comme responsable par l'état, les majorations de participation et dépassement d'honoraires hors parcours de soins ne sont pas remboursables.

RETRAITÉS

8 DÉCEMBRE 2016 : FORUM DES RETRAITÉS CGT À NANTES

Dans le cadre de la préparation de son 11^{ème} congrès qui se déroulera du 13 au 17 mars 2017 à Bordeaux, l'union confédérale des retraités (UCR) organise 9 débats en région.

L'union syndicale des retraités (USR) 44 organise pour sa part, dans ce cadre, un forum à Nantes qui accueillera les régions de Bretagne, de Basse-Normandie, des Pays de la Loire et le Poitou-Charente.

L'objectif de ces débats est de réfléchir ensemble, actifs et retraité-e-s, sur la place et le rôle des retraité-e-s dans la CGT et comment faire vivre la résolution « retraité-e-s » votée au 51^{ème} congrès confédéral ?

Il est clair que les retraités ne peuvent à eux seuls décider de cette question, car les actifs sont eux aussi concernés par le sujet.

La réflexion ne peut se limiter autour des seules idées « un syndiqué, une voix » ou encore « du lien entre taux de cotisation et nombre de voix ».

Il s'agit, en réalité, de vérifier la pertinence de notre syndicalisme spécifique, son

histoire, son évolution, son apport et sa cohérence avec la démarche confédérale.

Ce que nous devons débattre tourne autour de cette idée force.

Le sujet est large et le débat du 8 décembre devra prolonger le travail engagé depuis nos congrès de La Rochelle, de Saint-Etienne, et constitue un apport important pour la préparation du 11^{ème} congrès de l'UCR du mois de mars 2017.

Actifs retraité-e-s, nombreux pour débattre à Nantes et préparer ensemble le Congrès de l'UCR, moment important pour la démocratie dans notre organisation syndicale.

Michel PACAUD

www.lacgt44.fr

Twitter : @laCGT44

Salariés des très petites entreprises

Élections TPE 30 DÉC 2016 / 13 JAN 2017



NOUS SOMMES PLUS DE
4,6 MILLIONS DE SALARIÉS
À TRAVAILLER DANS DES
TRÈS PETITES ENTREPRISES
(- DE 11 SALARIÉS).

Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien
indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103971860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.